Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 9 octobre 2008

POINT 3. – TRANSFERT A LA CAVAM DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE. La loi impose à des communes comme la nôtre de prévoir au PLU un emplacement réservé à une aire d'accueil pour les gens du voyage. Le maire de Soisy a toujours refusé d'appliquer cette loi et revendiqué de ne pas appliquer la loi, ce avec quoi les élus de gauche – et même certains élus de droite – ne peuvent évidemment être d'accord. Aujourd'hui, la création des communautés d'agglomération donne la possibilité de contourner cette loi telle qu'elle avait été conçue à l'origine. Mais nous trouvons que cette façon de se défausser des responsabilités qui sont les nôtres n'est pas très élégante, aussi nous voterons contre cette délibération.

POINT 15. – DELIBERATION CONTRE LES VOLS DE NUIT. Le projet de délibération est équilibré, il tient compte des quelques différences d'approche qu'il peut y avoir, donc nous confirmerons sans peine le vote positif que nous avons émis le 20 septembre au Trocadéro. Toutefois, lors des prises de parole ce jour-là, des choses moins consensuelles ont été avancées, laissant par exemple entendre qu'il n'y avait aucun problème à envoyer les nuisances aériennes vers d'autres populations, alors que le problème qui nous est posé aujourd'hui n'est pas de déplacer les nuisances aériennes vers d'autres, mais de les réduire pour tout le monde.

Ensuite, il est quand même temps de mettre fin à cette assertion gratuite comme quoi les nuisances aériennes ne seraient ni de droite ni de gauche. Au risque de faire de la peine à bon nombre de personnes autour de cette table, elles sont quand même bien un peu plus de droite que de gauche quand, dans sa réflexion sur l'organisation de la société, la droite met l'homme au service de l'économie, alors que la gauche met l'économie au service de l'homme. Si les choses marchaient dans ce sens, nous n'aurions même pas à réaffirmer ce soir que, tout simplement, les êtres humains ont le droit de dormir. Mais je sais qu'ici nous désirons tous plus de bien-être pour nos concitoyens, aussi j'ai bon espoir que nous aurons un vote plus unanime que celui du Trocadéro, qui ne l'a pas été à cause d'un député-maire UMP délocalisé.

POINT 25. – MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A LOGEMENT. Nous comprenons que vous désiriez fidéliser les agents de la police municipale, mais prétendre qu'il y a utilité de service quand les logements sont à Argenteuil et Ezanville, c'est quand même un peu limite. Même si on peut le comprendre, c'est quand même dommage qu'ils ne désirent pas habiter la commune, ce serait préférable. S'il y avait des policiers municipaux qui acceptaient d'habiter sur place, à ceux-là il faudrait donner un réel bonus. Mais, dans ces circonstances, nous préférons nous abstenir.